

*Interpellation présentée par le député :*  
*M. Pierre Weiss*

*Date de dépôt : 9 juin 2011*

## **Interpellation urgente écrite**

### **Le SPPE est-il une cellule partisane de gauche et/ou une annexe syndicale ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le service pour la promotion de l'égalité entre hommes et femmes (SPPE) voit son rôle synthétisé sur le site internet de l'Etat :

« A Genève, le Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme informe, oriente et conseille le grand public et collabore avec ses partenaires sur les principes d'égalité; il contrôle l'application des lois et des règlements en la matière.

Pour réaliser ses objectifs, le SPPE travaille en réseau. Il organise des événements médiatiques et des formations; produit et diffuse des informations spécialisées; mène des campagnes de sensibilisation et se positionne par des recommandations. Il fournit également un travail de contrôle, de conseil et d'orientation juridiques. »

A ce titre, on y trouve des détails sur la préparation de la journée du 14 juin, journée d'actions et de revendications en souvenir de la grève des femmes du 14 juin 1991 (<http://www.ge.ch/egalite/actualites/?rubrique=14-06-11>).

Le Conseil d'Etat peut-il préciser à ce Grand Conseil si certaines des actions annoncées sont en conformité avec le rôle de l'Etat, et notamment son devoir de réserve à l'égard d'actions politiques (initiatives, référendums, pétitions) menées par des partis ou des syndicats? Considère-t-il que ledit service a outrepassé son rôle? Quelles mesures entend-il prendre à l'avenir pour éviter, le cas échéant, la poursuite de pareilles « initiatives » ?

Trois types d'exemples servent à soutenir la question posée.

On trouve ainsi, parmi les différentes actions de la matinée du 14 juin, une « action tractage » dans l'industrie et une annonce de stands de récolte de signatures pour l'initiative sur le salaire minimum (dont il n'est pas besoin de souligner qu'elle ne concerne pas que les femmes).

Parmi les revendications, on lit en particulier l'exigence d'une fin des emplois précaires et sur appel, celle d'un congé paternité (dont pour les hommes) et d'un congé parental (pour les deux sexes, selon une conception traditionnelle), celle aussi d'une baisse du temps de travail professionnel sans réduction de salaire **pour toutes et tous** (mise en gras par l'auteur de cette IUE, en raison du caractère explicitement non spécifique aux femmes de cette revendication).

Enfin, parmi les appels à actions, le soutien à faire signer et déposer la pétition des syndicats SIT et Unia « non au dumping social et salarial dans la vente » et la pétition « Stop à l'hypocrisie » qui concerne les sans-papiers qui, à notre connaissance, sont des deux sexes.

Subsidiairement, le Conseil d'Etat peut-il indiquer à ce Grand Conseil si, pour ne prendre que ces exemples, le Service de la promotion économique peut d'ores et déjà se préparer à combattre l'initiative annoncée de l'UDC visant à mettre fin à la libre circulation des travailleurs et si l'Administration fiscale cantonale peut prendre position sur son site contre (ou pour) l'initiative Minder et pour (ou contre) celle des Jeunes socialistes dite 1:12 sur les inégalités salariales ?

Fondamentalement, cette IUE pose donc la question de l'activisme politique et syndical non pas des collaborateurs de l'Etat, mais de ses unités (services, directions, offices).